

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------------|--|
| Nom commercial | Mélange 0.5% H ₂ , 20.9% O ₂ dans N ₂ |
| Description chimique | 0.5% H ₂ , 20.9% O ₂ dans N ₂ |
| N° CAS | - |
| N° CE | - |
| N° Index | - |
| N° d'enregistrement | Exempté d'enregistrement (Annexe IV/V REACH) |
| Formule chimique | N ₂ , O ₂ , H ₂ |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------------------|--|
| Utilisations pertinentes identifiées | Industriel et professionnel Analyse chimique, étalonnage, contrôle qualité (de routine) Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation |
| Utilisations déconseillées | Aucune |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|----------------|---|
| Société | MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier |
| Téléphone | +41 (0) 26 676 94 94 |
| Adresse e-mail | info@multigas.ch |

1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz sous pression : Gaz comprimé

H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger


GHS04

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410+403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom | Identificateur de produit | Concentration | Classification |
|-----------|--|---------------|---|
| Azote | (N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° Index) --- (N° d'enregistrement) -- | 78.6% | Press. Gas (Comp.), H280 |
| Oxygène | (N° CAS) 7782-44-7 (N° CE) 231-956-9 (N° index) 008-001-00-8 (N° d'enregistrement) -- | 20.9% | Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Comp.), H280 |
| Hydrogène | (N° CAS) 1333-74-0 (N° CE) 215-605-7 (N° Index) 001-001-00-9 (N° d'enregistrement) -- | 0.5% | Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Donnée non disponible

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx
RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

| | |
|--|---|
| Conseils généraux | Consulter un médecin. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant |
| En cas d'inhalation | En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin |
| En cas de contact avec la peau | Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit |
| En cas de contact avec les yeux | Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit |
| En cas d'ingestion | L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie
Se reporter à la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Le produit lui-même ne brûle pas. Utilisez les moyens d'extinction appropriés pour étouffer le feu |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser de jet d'eau |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Risques spécifiques | L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients |
| Produits de combustion dangereux | Aucun |

5.3. Information supplémentaire

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz
Assurer une ventilation adéquate
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx

Équipement de protection individuel, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

-

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Les récipients ne doivent pas être exposés à des températures de plus de 50°C

Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant | N° CAS | Valeur type d'exposition | Paramètre de contrôle | Source |
|-----------|-----------|--------------------------|-----------------------|---|
| Azote | 7727-37-9 | VME | - | Pas de valeur limite d'exposition professionnelle |
| | | | - | |
| | | VLE | - | |
| | | | - | |

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx

| | | | | |
|-----------|-----------|-----|---|---|
| Oxygène | 7782-44-7 | VME | - | Pas de valeur limite d'exposition professionnelle |
| | | | - | |
| | | VLE | - | |
| | | | - | |
| Hydrogène | 1333-74-0 | VME | - | Pas de valeur limite d'exposition professionnelle |
| | | | - | |
| | | VLE | - | |
| | | | - | |

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166

Protection de la peau Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Protection respiratoire Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- **État physique à 20°C / 101.3kPa** Gaz
- **Couleur** Incolore

Odeur Donnée non disponible

Seuil olfactif Donnée non disponible

pH Donnée non disponible

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx

| | |
|---|-----------------------|
| Point de fusion / Point de congélation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Vitesse d'évaporation | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non-inflammable |
| Limites d'explosivité | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur [20°C] | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur [50°C] | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité relative, liquide (eau=1) | Donnée non disponible |
| Densité relative, gaz (air=1) | 0.992 |
| Hydrosolubilité | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | Donnée non disponible |
| Viscosité | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|----------------------------------|--|
| Masse molaire | 28.72 g/mol |
| Température critique [°C] | Donnée non disponible |
| Densité rlatve de vapeur | 0.992 Plus faible ou voisine de celle de l'air |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx

10.5. Matières incompatibles

Aucune réaction avec n'importe quelles matières communes dans conditions sèches ou humides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait pas être produits

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feux. Oxydes d'Azote (NO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|-----------------------|
| Toxicité aiguë | Donnée non disponible |
| Corrosion cutanée / irritation cutanée | Donnée non disponible |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Donnée non disponible |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Donnée non disponible |
| Mutagénicité des cellules | Donnée non disponible |
| Cancérogénicité | Donnée non disponible |
| Toxicité pour la reproduction | Donnée non disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Donnée non disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Donnée non disponible |
| Danger par inhalation | Donnée non disponible |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|------------|-----------------------|
| Evaluation | Donnée non disponible |
|------------|-----------------------|

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de réchauffement global. Composants : hydrogène : 6

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|------------------------------|---|
| Produit | Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse |
| Emballages contaminés | Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine |
| Code OMoD | 16 05 05 Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04 |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

| Transport par route/rail ADR / RID | Transport par mer IMDG | Transport par air IATA |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 1956 | 1956 | 1956 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| Transport par route/rail ADR / RID | Transport par mer IMDG | Transport par air IATA |
|--|--|--|
| GAZ COMPRIMÉ, N.S.A., (Azote, oxygène) | COMPRESSED GAS, N.O.S., (Nitrogen, Oxygen) | COMPRESSED GAS, N.O.S., (Nitrogen, Oxygen) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage


 ADR/RID
IMDG
IATA

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

14.4. Groupe d'emballage

 ADR/RID
IMDG
IATA

-

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx
14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------|-----|
| ADR/RID | Non |
| IMDG | No |
| ICAO-TI / IATA-DGR | No |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée pas disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|----------------------------------|--|
| Indications de changement | Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830 |
| Abréviations et acronymes | ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA) CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage. CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique EIGA : European Industrial Gases Association EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées EPI : Equipements de protection individuelle EN : European Norm -Norme Européenne ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien |

Mélange 0.5% H₂, 20.9% O₂ dans N₂
MTGxxx

- IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
- LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
- STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
- UN : United Nations - Nations Unies
- vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3
Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P410+403 protéger du rayonnement solaire. stocker dans un endroit bien ventilé

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide